

Savoir si un logement est situé en zone tendue (préavis du locataire et encadrement des loyers)

[Accéder au Simulateur](#)

Ce simulateur permet de déterminer si la commune du logement est située en zone tendue.

La zone détermine, pour un logement loué avec un bail d'habitation :

L'application de l'encadrement des loyers

Le droit du locataire à un préavis d'un mois pour un bail signé, reconduit ou renouvelé.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Marechal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00